

Compte-rendu Comité Directeur

Salon-de-Provence, 19 & 20 mars 2005

Le 80^e Championnat de France à Chartres

1. Bob Textoris et Pascal Lazarre, auxquels a été confiée la partie organisationnelle du championnat, présentent la manifestation : 6750 m2 dans Chartrexpo nous seront dévolus dont 900 m2 pour le National et 5300 m2 pour les Opens et les espaces annexes (salle de restauration, bar, analyse, stands). Capacités d'accueil : Accession 170 joueurs, Opens A, B et C 310 chacun, Vétérans 100. Le championnat est conçu pour lier les tournois et la cité (2 salles de l'hôtel de ville seront consacrées aux échecs, des animations auront lieu en ville, etc.). Ce sera la « Fête des échecs » avec notamment une soirée d'ouverture le 14 août et un repas festif le soir de la journée de repos, le 22 août.

L'audit du secteur commercial

2. L'auditeur Xavier LEGRAND présente son rapport détaillé, fruit d'un séjour de travail de 5 jours à Montpellier, qu'il résume oralement après l'avoir distribué aux membres du CD. Plusieurs préconisations ressortent sur chacun des trois postes : l'édition, la boutique et la communication (revue Echec et Mat). Au préalable, il constate l'inexistence d'une direction du personnel fédéral sur l'activité commerciale, le flou sur les prises de décisions, et l'absence de logiciel de contrôle des ventes et de gestion des stocks.

a. L'édition :

Soulignant l'absence de recherche de partenariat avec des professionnels de l'édition, ainsi que nombre de fautes de débutants sur la négociation des coûts de fabrication (traduction, préface, maquette, etc...), X.LEGRAND démontre que le succès du premier ouvrage paru (Dvoretzky) ne doit pas faire illusion.

Il préconise que la FFE incite un ou des éditeurs à publier en français des ouvrages étrangers, voire des œuvres d'auteurs francophones. Il recommande un label fédéral pour valoriser ces ouvrages. Il préconise aussi que les engagements antérieurement pris par la FFE soient repris par un partenaire privé, vu l'immobilisation considérable de fonds que cela représenterait.

X.LEGRAND préconise aussi que la FFE garde la main sur les brochures pédagogiques ou promotionnelles, plus conformes à son objectif qui est de développer la pratique du jeu.

b. La boutique :

Deux types de produits sont proposés par la FFE : les biens et services induits par son activité (vente de fichiers, vente d'espace dans les championnats, divers partenariats) et le matériel échiquéen (vente et location).

Principales préconisations :

- Services : Réexaminer le contrat de concession de location de fichiers, se mettre en conformité avec les obligations de la CNIL, réexaminer le partenariat avec Ravensburger, améliorer (éventuellement en l'externalisant) la fabrication des brochures techniques et pédagogiques...
- Matériel : Continuer l'activité en calculant mieux les marges, en facturant les frais de port, en se dotant d'outils adéquats pour enregistrer les commandes et gérer les stocks.

c. Echec et Mat :

Xavier Legrand présente une photographie de la revue fédérale que l'on peut résumer en quelques chiffres (année 2004).

Tirage : 12.500 exemplaires pour 9 numéros, le 10^e (septembre 2004) étant porté à 28.200 ex., adressés à tous les licenciés A de la saison précédente.

Abonnés licenciés (13 Euros annuels) : 6850 licenciés A et 373 licenciés B, une cinquantaine d'abonnés non licenciés. 3500 ex. sont mis en place en kiosques par les NMPP pour 650 exemplaires vendus en moyenne.

L'analyse démontre finalement que les abonnés licenciés reçoivent une revue dont le coût (fabrication/expédition) est de 1,92 € HT pour un prix de vente unitaire HT de 1,27 € dans le cadre de

l'abonnement à 13 Euros. Le déficit généré ainsi est compensé par une subvention d'équilibre qui s'est élevée à 38 679 E HT (39 492 TTC) en 2004. Sans compter le temps passé par les salariés fédéraux, difficile à évaluer au total (la seule rédactrice en chef adjointe y consacrait 80% de son temps).

Préconisations :

- Réfléchir à une formule conforme à la mission de la FFE d'informer de manière égale ses adhérents : si la revue devait être maintenue sous sa forme actuelle, son autonomie financière impliquerait un abonnement à 28 Euros (contre 13 précédemment), entre autres mesures.
- Modifier le système actuel pour le rendre purement associatif à l'attention de tous les adhérents, ou uniquement des relais de la FFE (ligues, comités, clubs).

3. **Décisions :**

- a. **Echec et Mat deviendra un trimestriel** diffusé gratuitement selon des modalités à préciser.
- b. **Un partenariat sera finalisé avec Europe-Echecs jusqu'en août 2005, sous la forme d'un cahier de 8 pages**, entièrement autonome sur le plan rédactionnel, et qui sera encarté dans Europe-Echecs. Les abonnés d'Echec & Mat recevront 4 numéros d'Europe-Echecs ainsi augmentés de l'encart fédéral pour honorer le restant de l'abonnement courant jusqu'en août 2005

QUESTIONS SPORTIVES

4. **Championnat du Monde des jeunes à Belfort**

Les qualifiés pour le championnat du monde lors du championnat de France de Calvi ne participeront pas aux zonaux (risque de fausser la compétition).

La convention de partenariat entre Belfort-Echecs 2005 et la FFE est en cours de finalisation.

5. **Finale du Top 16 en 2005**

Elle est attribuée à Port Barcarès (66).

6. **Composition de la Commission Technique**

Président : Sylvain Rivier *Membres :* Jean-Christophe Basaille, Jean Peyrin, Anne Muller, Charles-Henri Rouah, Etienne Mensch, Bernard Vincent, Jean-Luc Seret.

7. **Composition de la Direction de l'Arbitrage**

Président et Directeur : Stéphane Escafre *Formation :* Christian Bernard *Bulletin :* Dominique Dervieux *Règlements :* Serge Desmoulières *Titres et tournois :* Luc Fancelli *Examens :* Thierry Paris *Traduction :* Laurent Freyd *Conseillers techniques :* Bernard Papet & Claire Pernoud

8. **Commission d'homologation**

Ses tâches seront dorénavant assurées par la Commission Technique.

9. **Direction Nationale de Contrôle de Gestion (DNCG)**

Cette structure, indépendante des instances, doit être réactivée. Sa composition sera annoncée au prochain CD.

10. **Compétitions féminines**

Pour 2006, quatre villes sont déjà candidates à l'organisation du championnat de France féminin des clubs : Chauny-Saint-Quentin, Bapaume, Le Perreux et Fort-de-France.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

11. **Convention d'objectifs 2005 FFE – Ministère des Sports**

La convention 2005 sera remise avant le 31 mars 2005 à la Direction des Sports du Ministère, contrairement aux deux précédentes années pour lesquelles les délais avaient été largement dépassés. Rendez-vous est pris pour mi-avril afin de dialoguer avec cette Direction. +/- 84000 Euros sont attendus pour 2005, soit la reconduction de la subvention 2004.

Le dossier de 2006 aura une énorme importance, car négocié sur une base pluriannuelle dans le cadre de la nouvelle Loi de Finances.

12. Point sur nos relations internationales

Joël Lautier expose le conflit entre la Fédération espagnole et la FIDE. Il explicite la réaction de la FFE vis à vis de la FIDE, sous forme d'une lettre de protestation. Les fédérations allemande et hollandaise ont soutenu notre position.

QUESTIONS FINANCIERES

13. Procédure relative au règlement des licences par les clubs

Il est décidé d'envoyer aux clubs les plus endettés une lettre de mise en demeure, avec copie aux présidents de Ligues concernés, indiquant que des sanctions sportives seraient décidées au prochain Comité Directeur. La date butoir a été fixée au 31 mai 2005.

COMMUNICATION

14. Nouveau logo de la FFE

Un mini-appel d'offres a été lancé, avec une récompense de 1500 € à la clé. Les propositions présentées ont reçu : 0 voix pour la 1^o (type drapeau flottant, trop connotée politique), 0 voix pour la 2^o (type pays de l'ex-Europe de l'Est, c'est-à-dire austère), 9 voix pour la 3^o (type labyrinthe lové dans une case), 16 voix pour la 4^o (type figurines déclinables à merci). Cette dernière est donc retenue.

QUESTIONS JURIDIQUES

15. Commissions d'Appel et d'Éthique Fédérale et de Discipline Fédérale

Elles sont désormais conformes aux règlements ministériels avec 5 membres chacune, suite aux démissions enregistrées (Jacky Flamant et Michel Sourrouille pour la CAEF, Jean-Paul Moretti et Michel Ortola pour la CDF, dont Philippe Thomas devient président).

QUESTIONS DIVERSES

16. Présentation du profil de poste pour l'embauche d'un Directeur Général

Sur proposition du Président, le CD approuve à l'unanimité le choix de Laurent Vérat et le principe de la proposition d'embauche qui doit lui être faite prochainement.

Le prochain CD se réunira les 18 et 19 juin 2005 à Lyon.